

# Le p'tit Cubervillais

Bulletin d'information municipal

2022



*Cubervillaises, Cubervillais,*

*Nous avons le plaisir de vous offrir votre bulletin  
d'information municipal.  
J'espère qu'il vous plaira tout autant que le précédent.  
Bonne lecture à vous tous.*



## L'édito de M. Le Maire



## Les infos municipales :

Permanences mairie

Numéros utiles

Tarifs cimetière/location de salle

Les rappels citoyens



## Le budget communal 2022

Les prévisions

Les réalisations



## L'actualité communale

Les incivilités

La communauté de Communes

« Campagne de Caux »

Bonne  
lecture !

# Edito du maire



Chers Aubervillaises, chers Aubervillais,

En cette heure festive, toujours troublée par la Covid 19, c'est au nom de l'ensemble des élus et des agents communaux, que je vous souhaite à toutes et tous, mes meilleurs vœux de bonheur pour l'année 2023 :

Vœux de confiance, d'espoir et d'optimisme retrouvé, et en cette période si particulière, le contexte me presse plus que jamais, à vous souhaiter une année pleine de santé, pour vous tous et ceux qui vous sont chers.

L'inflation touche actuellement, met à mal bien des ménages. J'espère que cette crise prendra fin en 2023, et que les jours à venir redeviendront à la normale. J'aurais l'occasion de vous en reparler lors de la cérémonie des vœux le 13 janvier prochain.

Je ne terminerais pas ce mot sans avoir remercié les adjoints, les conseillers municipaux et les agents communaux pour le travail et l'engagement sans faille qui font grandir notre commune.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année, qu'elles soient riches de bonheur, de convivialité et de bienveillance. Prenez soin de vous et de vos proches.

Michel Lemesle,



## Les permanences mairie

Nous vous recevons en mairie le mardi et le jeudi de 17h à 18h30 tout le long de l'année sauf entre le 14 juillet et le 31 août, les permanences n'ont lieu qu'une fois par semaine soit le mardi de 17h à 18h30.

## Nos coordonnées

Téléphone : 02.35.27.71.34 Fax : 09.70.61.24.55

Email : [mairieaubervillearenault@orange.fr](mailto:mairieaubervillearenault@orange.fr)

N'hésitez à consulter la page Facebook et le site internet de la commune

( [www.aubervillearenault.fr](http://www.aubervillearenault.fr) )

Ainsi que l'application « Panneau Pocket » à votre service pour être informé en direct.

## Les numéros utiles

La communauté de communes : 0235296585

SAMU 15 ou 112 à partir d'un portable

POMPIERS 18 ou 112 à partir d'un portable

ENFANCE EN DANGER 119

VIOLENCES CONJUGALES 39 19



## Tarifs cimetière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021

Délibérations du 29/03/2019 et du 10/10/2019

✦ Concessions trentenaire	par défunt	<b>125 €</b>
✦ Concessions cinquantaire	par défunt	<b>175 €</b>
✦ Case-urne (au sol)	la case	<b>100 €</b>
✦ Concession enfant pour 30 ans	l'emplacement	<b>50 €</b>
✦ Columbarium	la case adulte & enfant	<b>400 €</b>
✦ Dépôt d'urne funéraire sur concession		<b>50 €</b>
✦ Jardin du souvenir		<b>50 €</b>

L'achat d'une plaque OBLIGATOIRE à la charge des familles

(Avec respect de la taille, la couleur et les caractères d'écritures imposées par la mairie)

## Tarifs location salle au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Plusieurs tarifs sont mis en place selon vos besoins :



✓ <b>1 journée</b> :	140 € sans le lave-vaisselle	160 € avec le lave-vaisselle
✓ <b>1 week-end</b> :	200 € sans le lave-vaisselle	220 € avec le lave-vaisselle
✓ <b>Vin d'honneur</b> :	80 € sans le lave-vaisselle	100 € avec le lave-vaisselle

Vous aurez une convention, un acte d'engagement, une attestation d'assurance « responsabilité civile » et un chèque de caution à déposer en mairie pour valider votre réservation.

## Quelques rappels citoyens

### **Carte d'identité**

Où s'adresser ? A la mairie de Fécamp (uniquement sur RV) pour une demande de carte. La présence de l'intéressé(e) est obligatoire au dépôt de la demande.

Quelles pièces fournir ? Le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance – Un justificatif de domicile récent – L'ancienne carte ou bien une déclaration de perte ou de vol – 2 photos

Perte ou vol de l'ancienne carte ? La demande est payante (25 €) en timbres fiscaux.

La carte d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.



### **Passeport biométrique**

Où s'adresser ? A la mairie de Fécamp (uniquement sur RV) pour une demande de titre. La présence de l'intéressé(e) est obligatoire au dépôt de la demande ainsi qu'au retrait du titre ; pour les mineurs, présence d'un parent ayant l'autorité parentale.

Quelles pièces fournir ? Un extrait d'acte de naissance – Un justificatif de domicile récent – Un titre d'identité – 2 photos

La demande est payante : Majeurs 86 € - Mineurs + 15 ans : 42 € - Mineurs – de 15 ans : 17 € (en timbres fiscaux)

### **PACS**

Où s'adresser ? A votre mairie.

Quelles pièces fournir ? Vos extraits d'acte de naissance – Un justificatif de domicile – Une convention de PACS et une déclaration conjointe (formulaires en ligne : [service-public.fr](http://service-public.fr))

### **Carte grise**

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

### **Permis de conduire**

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Les aboiements de chiens intempestifs que ce soit en journée ou la nuit sont sources de troubles du voisinage.

Le Code de la Santé publique envisage de manière générale le bruit causé par un animal :

*Article R.1334-31 « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité »*

Les articles 1382 et suivants, notamment l'article 1385 du Code Civil précise que le propriétaire d'un animal est responsable à l'égard de ses voisins : « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

**Dans un souci de bon voisinage et pour éviter tout conflit, nous vous remercions de ne pas laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée**



## Réalisations 2022 section d'Investissement

### Travaux :

34 898,75 €

Remplacement conduite d'eau et aménagement paysager (cour intérieure mairie)	5 615,10 €
Remplacement clôtures et barrières (Mairie & École)	21 589,25 €
Changement plaques de rues	7 694,40 €

### Achats

6 643,24 €

Décoration de Noël	732,00 €
Achat d'aspirateur	169,00 €
Achat de mobilier pour la salle des fêtes	2 783,81 €
Achat de vaisselle pour la salle des fêtes	2 958,43 €

<u>Remboursement d'emprunts sur 2022</u>	Capital	16 927,24 €
--	---------	-------------

## La section de fonctionnement en quelques chiffres

### Au 1<sup>er</sup> décembre

Les charges à caractère général	53 693,75 €
Les charges du personnel	40 959,85 €
Atténuation de produits	6 507 €
Autres charges de gestion	77 271,87 €
Charges financières	2 522,28 €
Opération d'ordre	8 194,03 €
Intérêts des emprunts	

### Les recettes communales

Atténuation de charges	614,67 €
Produits des services	3 415,84 €
Impôts et taxes	79 275,97 €
Dotations	154 179,13 €
Autres produits de gestion	20 756,98 €
Produits exceptionnels	47,55 €

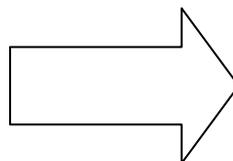


Le 2 février :	CONSEIL MUNICIPAL
Le 10 avril :	ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 1 <sup>er</sup> tour
Le 12 avril :	CONSEIL MUNICIPAL
Le 16 avril :	ANIM'AUBER L'animation de Pâques « La bande à jojo »
Le 24 avril :	ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2 <sup>ème</sup> TOUR
Le 3 juin :	ANIM'AUBER Fête des familles
Le 12 juin :	ÉLECTION LÉGISLATIVE 1 <sup>er</sup> tour
Le 16 juin :	Mariage
Le 19 juin :	ÉLECTION LÉGISLATIVE 2 <sup>ème</sup> tour
Le 21 juin :	CONSEIL MUNICIPAL
Le 9 juillet :	Mariage
Le 11 octobre :	CONSEIL MUNICIPAL
Le 15 octobre :	REPAS DES AINÉS
Le 26 novembre :	NOEL DES ENFANTS ET DES AINÉS
Le 20 décembre :	CONSEIL MUNICIPAL



**Les comptes rendus du conseil municipal sont à retrouver sur le site [www.aubervillelarenaud.fr](http://www.aubervillelarenaud.fr)**

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



Auberville-la-Renault

76110

Info modifiée le 15/11/2022

CP Commémoration du 11 novembre

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes invités à participer à la commémoration du 11 novembre qui se déroulera ainsi :

- Cérémonie religieuse à 10h à Goderville
- Dépôt d'une gerbe au monument aux morts RDV à 11h15.

PARTAGER

## La bande à Jojo

Jojo le lapin de Pâques est un peu malicieux et très joueur.

Cette année, il a caché tout les œufs de Pâques et à mis au défi tous les enfants de les retrouver en suivant les indices qu'il a laissés.....

Mais nos têtes blondes sont malignes et tous les œufs ont été retrouvés !!!!!





# Fête des familles



Après deux années sans manifestation, la municipalité a relancé les invitations pour une fête des familles organisée par la commission Anim'Auber.

Au programme, retrouvailles et bonne humeur !



## FÊTE DES FAMILLES



Mme Corinne MORISSE a été décorée pour 35 années de loyaux services par M. Le Maire et a reçu de la part de la commune un présent.

## INCIVILITES FREQUEMMENT CONSTATEES DANS LA COMMUNE



### **ABOIEMENTS ET DEJECTIONS DES CHIENS/MASQUES**

Les chiens sont nos fidèles compagnons mais sur la voie publique ils doivent être **accompagnés et tenus en laisse** pour éviter tout accident regrettable et **le dépôt inopiné de crottes sur les trottoirs.**

Les aboiements de chiens répétés ou continus, même en journée, sont considérés comme un trouble de voisinage.

Bien vivre ensemble passe par le respect des autres et de quelques règles et gestes simples, à la portée de tous. La rue n'est pas une poubelle... les espaces verts non plus... ni un « crottoir » pour les chiens. « Nul ne doit laisser les déjections de son animal, nuire à la propreté de **la voie publique, les trottoirs, les devants de portes ou portails des habitations sont à éviter**, les allées sont réservées aux piétons ».

### **TONTES AUX HEURES NON AUTORISEES**

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 20 h ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

### **VITESSE EXCESSIVE DANS LE VILLAGE**

Afin d'apaiser la circulation, de sécuriser davantage les déplacements des piétons et des cyclistes, une limitation de **vitesse** fixée à 30 km/h a été instaurée par arrêté municipal en date du 17/08/2017.



## LE BRULAGE DES DECHETS A L'AIR LIBRE : UNE PRATIQUE POLLUANTE INTERDITE

### Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit...

Sources d'émissions de polluants (particules, dioxines, benzène...), le brûlage à l'air libre a des effets importants sur la santé et l'environnement.

#### Le saviez-vous ?

En France, la mauvaise qualité de l'air...

... cause 42 000 décès prématurés par an,

... réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie,

... est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

Pour en savoir plus sur l'air respiré en Haute-Normandie :

[www.airnormand.fr](http://www.airnormand.fr)

### ... des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, nettoyage des massifs, tonte, ramassage des feuilles mortes) génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux.

Ces déchets peuvent trouver bien des emplois au jardin :



#### Le compostage\* individuel

Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets alimentaires...

Certaines communes mettent des composteurs individuels à disposition de leurs administrés ou proposent des aides à l'achat d'un composteur.

#### Le broyage des végétaux

Le broyage de végétaux peut servir de paillage des parterres empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité au sol. Il peut également fournir un apport carboné dans un composteur en complément d'autres végétaux. Certaines collectivités

proposent des locations de broyeur ou des prestations de broyage à domicile. Des aires de broyage existent dans certaines collectivités.

Autres alternatives :

#### La collecte au porte à porte

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts.

#### La collecte en déchèterie

Les déchets verts peuvent être déposés en déchèterie. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement. La Haute-Normandie dispose d'un parc de 110 installations mises à la disposition du public\*.



\* Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou contactez l'ADEME au 02 35 62 24 42

### Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit

#### Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets (plastiques notamment mais aussi déchets verts) est fortement émetteur de polluants. Parmi ces polluants, se trouvent des particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et le benzène.

#### Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore feuilles mortes...), mais aussi les autres déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques.

#### Qui doit respecter cette interdiction ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de **450 euros** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

### Quelques chiffres

50 kg de végétaux brûlés émet autant de poussières que :



En région Haute-Normandie, 48 % de la population réside dans des zones dites sensibles à la dégradation de la qualité de l'air.

Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie est préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Haute-Normandie  
Service Risques  
Bureau des Risques Technologiques, Chimiques  
Tél : 02 35 52 32 00

Conception graphique : DRESA/Pré communication atelier (PAC)  
Crédit photos : ADEME  
Février 2014





# L'ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI



## Désherbage et entretien devant chez soi

Il est de la responsabilité de l'habitant propriétaire ou locataire, de désherber au pied de sa maison ou de sa limite de propriété de façon naturelle, sans produit chimique.

Le balayage, nettoyage du trottoir et du caniveau ainsi que le désherbage sont aussi des tâches incombant à l'habitant.

## Entretien et élagage dépassant sur la voie publique : Article D161-24 DU CODE RURAL

Il revient à l'habitant propriétaire ou locataire d'élaguer sa haie et branches de plantation qui dépassent sur la voie publique. Le trottoir doit rester accessible aux usagers. La hauteur des haies doit être limitée à 2 mètres. Les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur le sol des voies communales ou chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. N'attendez pas que la commune vous oblige à effectuer l'élagage par toutes voies de droit, élaguez vos arbres régulièrement avant qu'ils ne deviennent trop envahissants. Vous éviterez ainsi aux feuilles de tomber sur les voies publiques. Celles-ci, accumulées peuvent devenir dangereuses pour les passants car très glissantes. Les produits de l'élagage ne doivent pas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure. Les déchets végétaux peuvent être soit compostés, soit déposés en déchetterie.

L'autorité compétente peut sanctionner par verbalisation ceux qui ne se conforment pas à la réglementation (Art L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).



## Elimination et traitement des déchets de pesticides

Il est interdit de jeter les déchets de pesticides ou leur emballage dans la nature et de les brûler à l'air libre.

Ces produits doivent être apportés dans une déchetterie.

Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser ces produits pour l'entretien des espaces verts. Pour les particuliers, la détention de produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse est interdite depuis le 1er janvier 2019.





### Repas des aînés 2022

C'est dans une salle quasi vide.... mais joliment parée que le traditionnel repas des aînés s'est tenu le 15 octobre dernier.

Peut d'inscrits cependant ?!

Néanmoins les anciens ont pu profiter du repas servi par les conseillers municipaux présents et cuisiné par M. Rubigny et bien sûr tout cela dans la joie et la bonne humeur ....





# 11 novembre



Le 11 novembre 1918 est signé l'armistice qui met provisoirement fin aux combats de la première guerre mondiale.

Un armistice est une suspension des combats dans le but de négocier une fin des hostilités. L'armistice du 11 novembre est d'une durée de 36 jours et sera renouvelé 3 fois. A la suite de cet armistice est signé le traité de Versailles le 28 juin 1919, la sortie de guerre est actée.



L'idée de rendre hommage à un soldat inconnu est lancée le 20 novembre 1916. Le 11 novembre 1923, le ministre de la guerre et des pensions allume pour la première fois une flamme du souvenir. Par la suite les anciens combattants insistent pour que le Parlement déclare le 11 novembre comme fête nationale. C'est l'objet de la loi du 24 octobre 1922.

**Les élus se sont donc retrouvés le 11 novembre dernier  
autour du monument aux morts afin de respecter ce devoir de mémoire.**



Source : Wikipedia, vie-publique.fr

**Article rédigé par Isaline, stagiaire de 3ème**



Cette année, la commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023

**Répondre au recensement,  
c'est utile pour construire  
demain !**

Encore plus simple par internet

[le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)

## Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 24 janvier 2023,  
Contactez la commune : au 02.35.27.71.34

**C'est Gwendal Poret, agent recenseur qui passera vous rendre visite.  
Merci de lui réserver un bon accueil.**

## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...



Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : Isabelle à la mairie.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr).





# ACTIVITÉS YOGA

**Delphine**, animatrice certifiée "Yoga et Relaxation enfants" et **Christelle**, animatrice certifiée "Montessori" vous proposent des ateliers d'éveil et de bien-être parents/enfants.

Elles vous accueillent dans la salle de motricité de l'école, le samedi matin selon leurs disponibilités.





**En avant les p'tits lous** est une association essentiellement composée de parents d'élèves et de bénévoles de nos 4 écoles.

C'est une équipe dynamique et volontaire qui a été créée pour la rentrée des classes 2021.

Nous avons organisé des ventes de lots sous forme de tombola pour une chasse aux œufs géante.

Les enfants ont eu aussi une belle fête de fin d'année, avec le spectacle scolaire, les tours de magie et des mascottes ainsi que divers jeux de plein air.

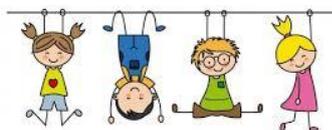
Nous avons ainsi contribué aux coopératives scolaires pour les voyages scolaires de fin d'année.

Cette année, nous proposons une vente de sapin, remis avec un vin et/ou un chocolat chaud pour les frileux et avec la présence du Père Noël.

Un calendrier de l'avent sera offert à chaque enfant scolarisé.

Un vide coffre à jouets est organisé en décembre à Annouville Vilmesnil.

Chaque manifestation ou action de notre association contribue à dynamiser la vie de nos enfants.



Nos aînés, les enfants, le Père Noël et ses lutins.....  
Et quelques douceurs pour réchauffer les cœurs....



*Noël c'est l'espoir et la joie.  
Profitez bien de cette fête magique !!!!*



La plus jeune des aubervillais.....

A elle aussi été gâtée par le Père Noël  
Aubervillais !!

**Touches d'Histoire**  
Création, coordination & animation  
culturelles



## Actualités

### Restez informés avec Panneau Pocket

Campagne de Caux est désormais disponible sur l'application Panneau Pocket sous le nom CC Campagne de Caux.

Sur le panneau principal CC Campagne de Caux ne seront communiqué que les urgences. Pour rester informés de l'ensemble des activités de Campagne de Caux, des sous-catégories ont été créées :

- C.I.A.S
- Jeunesse & Sport
- Urbanisme
- Culture & Tourisme
- Espace France Services

Ainsi chacun peut s'abonner au(x) sujet(s) qui l'intéresse et le concerne.

La Communauté de Communes  
Campagne de Caux vous offre  
l'application **PanneauPocket**



Soyez les premiers informés de l'actualité de  
votre territoire en téléchargeant

 **Panneau  
Pocket**

Disponible gratuitement sur   

**L'actualité de votre territoire en  
temps réel et en 3 clics !**

- 1 Téléchargez l'application PanneauPocket sur  
votre téléphone ou tablette
- 2 Recherchez CC Campagne de Caux ou le  
code postal 76110 ou cliquez sur "Autour de  
moi"
- 3 Cliquez sur le  pour l'ajouter à vos favoris  
et recevoir les notifications

Flashez  
pour me télécharger



 1

100% GRATUIT    100% ANONYME    0% PUBLICITE

Disponible aussi depuis un  
ordinateur sur  
[app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

*Infos  
pratiques*

## Vie des services

### Service Petite Enfance



Le Service Petite Enfance met à disposition des habitants 2 dispositifs d'accueil :

#### Lieu d'Accueil Enfant-Parents (LAEP)

##### **Anonyme & gratuit**

Lieu d'accueil collectif propice à l'éveil, à la découverte et au jeu. Rencontres et partage d'expériences entre parents. Pour les enfants de la naissance à 6 ans et leurs parents.

Horaires (période scolaire) :

- Le mercredi entre 9h30 et 11h30
- Le samedi entre 9h30 et 11h30

#### Relais Petite Enfance (RPE)

##### **Gratuit**

Lieu d'information, de rencontres et d'échanges gratuit, pour les assistant.es maternel.le.s et les parents. Les ateliers d'éveil favorisent le partage d'expériences pour les enfants et leur assistant.e maternel.le

Horaires (période scolaire) :

- Lundi, mardi et jeudi entre 9h00 et 11h00

#### Permanences Individuelles

##### **Gratuit**

Informations & Accompagnement pour les parents-employeurs, les futurs parents et les assistant.e.s maternel.le.s

Nous accompagnons les personnes sur le cadre juridique, administratif et éducatif (Mise en place du contrat de travail, Mensualisation, congés payés, Questionnement sur le développement de l'enfant...)

En période scolaire :

- Lundi entre 13h30 et 16h45
- Mardi entre 13h30 et 17h45 (1 fois par mois 14h30-18h45)
- Jeudi entre 9h30 et 12h, et entre 13h30 et 17h45
- Vendredi entre 16h30 et 17h45 (1 fois par mois 16h30-18h45)

En vacances scolaire :

- Mardi entre 9h30-12h et 13h30-17h45
- Jeudi entre 9h30-12h et 13h30-17h45

#### Coordonnées du Service Petite Enfance :

Tel: 02.35.29.54.75. Mail : [petite.enfance@campagne-de-caux.fr](mailto:petite.enfance@campagne-de-caux.fr)



## Service Culture & Tourisme

### Déclaration de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes

Vous souhaitez mettre à la location touristique une maison, un appartement, une chambre, ... Vous devez pour cela remplir une Déclaration en mairie de meublés de tourisme ou de chambres d'hôtes.

Pour toutes les communes de Campagne de Caux, sauf Bornambusc, la procédure est désormais dématérialisée via l'application DéclaLoc : <https://www.declaloc.fr/> . Elle permet de faire votre déclaration 24h/24 depuis chez vous.

D'autres obligations sont aussi liées à cette activité touristique. N'hésitez pas à contacter le service Culture et Tourisme (02 37 30 39 62 – [marie.berlin@campagne-de-caux.fr](mailto:marie.berlin@campagne-de-caux.fr) ), pour en discuter.

### Espace Tourisme et Culture

Désormais installé dans l'Espace France Services, dans le centre de Goderville (2 rue du Bel Air), l'espace Tourisme et Culture dispose désormais d'un espace d'accueil, plus grand et plus moderne.



#### Côté Tourisme

En plus de 150 documents sur l'ensemble de la Seine-Maritime mis gratuitement à disposition, vous pourrez bénéficier des conseils des agents d'accueil qui auront sûrement l'idée de visite qui vous convient ! L'espace Tourisme et Culture est également équipé d'une fun box permettant de diffuser des informations, d'une tablette de consultation et d'une borne 24/24.

Vous êtes un particulier, nous avons sûrement une sortie faite pour vous !

Vous êtes une association, un producteur local, un site à visiter ... N'hésitez pas à contacter le service pour voir vos informations diffusées sur les différents médias présents.

#### Côté Culture

L'espace Tourisme & Culture organise également régulièrement des animations pour le grand public (Festival Marionnettes n'Caux, balades Caux'té Nuit, ... et les scolaires (grâce au soutien de la Drac, dans le cadre d'un Contrat Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse). Sur l'année 2022/2023, ce sont ainsi environ 1 000 enfants qui bénéficieront du dispositif sur le temps scolaire. L'espace Tourisme et Culture peut également être pour vous un centre de ressources disposant d'expositions, de mallettes pédagogiques, de documents d'archives. Nous pouvons vous accompagner dans vos recherches historiques, dans l'organisation d'un atelier ou d'une sortie culturelle, ...



Les horaires, l'Espace France Services est ouvert :

- Lundi : 9h – 12h30 / 14h-17h30
- Mardi : 9h – 12h30 / 14h – 16h30
- Mercredi : 9h – 12h30
- Jeudi : 9h – 12h30 / 14h – 16h30
- Vendredi : 9h – 12h30 / 14h – 16h30

Les Coordonnées :

Espace France Services

2 rue du Bel Air 76110 GODERVILLE

Standard : 02 27 30 39 62

Pour vos questions : [billetterie@campagne-de-caux.fr](mailto:billetterie@campagne-de-caux.fr)



## Rudologie

### Calendrier des collectes - Fériés 2023

**Lundi 10 Avril 2023** : collectes maintenues (semaine impaire)

Bacs gris : Saint Sauveur d'Emalleville, Manneville la Goupil

Bacs jaunes : Auberville la Renault, Mentheville, Bec de Mortagne, Daubeuf Serville, Annouville Vilmesnil

**Lundi 1er Mai 2023** : décalage au samedi 29 Avril 2023 (semaine paire)

Bacs gris : Saint Sauveur d'Emalleville, Manneville la Goupil

Bacs Jaunes : Goderville, Bornambusc, Grainville Ymauville

**Lundi 8 Mai 2023** : collectes maintenues (semaine impaire)

Bacs gris : Saint Sauveur d'Emalleville, Manneville la Goupil

Bacs jaunes : Auberville la Renault, Mentheville, Bec de Mortagne, Daubeuf Serville, Annouville Vilmesnil

**Jeudi 18 Mai 2023** : collectes maintenues (semaine paire)

Bacs gris : Saussezemare en Caux, Ecrainville, Auberville la Renault, Bornambusc, Bretteville du Grand Caux, Grainville Ymauville

**Lundi 29 Mai 2023** : collectes maintenues (semaine paire)

Bacs gris : Saint Sauveur d'Emalleville, Manneville la Goupil

Bacs Jaunes : Goderville, Bornambusc, Grainville Ymauville

**Vendredi 14 Juillet 2023** : collectes maintenues (semaine paire)

Bacs gris : Mentheville, Bec de Mortagne, Annouville Vilmesnil, Daubeuf Serville

Bacs jaunes : Tocqueville les Murs, Bénarville, Gonfreville Caillot, Angerville Bailleul, Saint Maclou la Brière

**Mardi 15 Août 2023** : collectes maintenues (semaine impaire)

Bacs gris : Goderville, Tocqueville les Murs, Bénarville, Gonfreville Caillot, Angerville Bailleul, Saint Maclou la Brière

**Mercredi 1er Novembre 2023** : collectes maintenues (semaine paire)

Bacs gris : Houquetot, Virville, Bréauté, Vattetot Sous Beaumont

Bacs Jaunes : Ecrainville, Bretteville du Grand Caux, Saussezemare en Caux

**Lundi 25 Décembre 2023** : décalage au samedi 23 Décembre 2023 (semaine paire)

Bacs gris : Saint Sauveur d'Emalleville, Manneville la Goupil

Bacs Jaunes : Goderville, Bornambusc, Grainville Ymauville

**Lundi 1er Janvier 2024** : décalage au samedi 30 Décembre 2023 (semaine impaire)

Bacs gris : Saint Sauveur d'Emalleville, Manneville la Goupil

Bacs jaunes : Auberville la Renault, Mentheville, Bec de Mortagne, Daubeuf Serville, Annouville Vilmesnil

De manière générale, les bacs doivent être systématiquement sortis avant midi.

**Attention pas de cartons ni de sacs opaques dans les bacs jaunes car cela part dans les refus de tri** et engendre des dépenses pour la collectivité plutôt que d'apporter des recettes. C'est pour cette raison que **les bacs contenant ces objets ne seront pas collectés**.



## Dispositif pour les usagers

### COMPOSTEURS :

La communauté de communes « campagne de Caux » met à la disposition de ces habitants un ou deux composteurs en bois de 600L contre une participation de 20€ l'unité.

Contactez l'Accueil de la Communauté 02 35 29 65 85 - Mail : [accueil@campagne-de-caux.fr](mailto:accueil@campagne-de-caux.fr)

Dans le composteur :

- Déchets fermentescibles de la cuisine et de la maison
  - Épluchures de fruits et de légumes, y compris les peaux d'agrumes et les fruits pourris.
  - Pains rassis
  - Filtre et marc de café, thé et tisane (sauf sachets plastiques)
  - Coquilles d'œuf écrasées ou non
  - Serviettes en papier, essuie-tout, rouleaux d'essuie-tout, papier kraft, mouchoirs en papier, carton peu imprimés souillés, boîtes à œuf en papier
  - Fleurs fanées et plantes vertes
- Déchets de jardin
  - Brindilles, petites tailles de rosiers, d'arbustes d'ornement, foin, paille
  - Fleurs et plantes sèches
  - Déchets du potager et du verger, y compris la rhubarbe
  - Feuilles mortes (mais pas trop à la fois)
  - Tontes de pelouses (pas trop à la fois et plutôt sèches)
  - Herbes indésirables non grainées
  - Mousses, fougères, écorces
  - Fumier, plumes

### BROYEURS EN PRÊT

Contactez l'Accueil de la Communauté 02 35 29 65 85 - Mail : [accueil@campagne-de-caux.fr](mailto:accueil@campagne-de-caux.fr)

Location : 2 Broyeurs

Jours d'emprunt possible : Lundi, mardi, vendredi et samedi à 10h à la déchetterie de Goderville.

- Un petit broyeur : branches de 7 cm maximum - Chèque de caution de 1.000 €
- Un grand Broyeur : branches de 15 cm maximum - Chèque de caution de 2.000 €

### BACS AÉRIENS EN LIBRE SERVICE

Des bacs aériens en libre-service sont disponibles à Goderville aux endroits suivants :

- Communauté de communes (devant la déchetterie) : jaune / verre / gris / cartons
- Rue Saint-Jacques (jaune / verre / gris)
- Champs de foire (jaune / verre / gris)
- Rue du Hameau Martin (jaune / gris)
- Rue des Prairies (jaune / verre / gris)
- Rue de la Chênaie, ancienne gare (jaune / verre / gris)

Comme vous le savez, **les cartons ne sont pas collectés dans le bac jaune, ils doivent être déposés en déchetterie ou dans le bac aérien** présent à l'entrée de la déchetterie.

Attention : il convient de n'y déposer QUE vos cartons.



## Déchetterie

**Horaires (La barrière est fermée 5 min avant l'heure de fermeture) :**

Lundi / mardi / vendredi : 9h-12h et 14h-18h

Mercredi : 14h-18h

Samedi : 9h-12h et 14h-18h (du 01/11 au 31/03) et 9h-12h et 14h-14h (du 01/04 au 31/10)

**ATTENTION !** Les horaires change le samedi à partir du 1er Novembre

**Déchets acceptés :** verres, ferrailles et métaux non ferreux, cartons, déchets verts, déchets encombrants, gravats, matériaux de démolition et de bricolage, huiles de vidange, déchets ménagers spéciaux, déchets électriques et électroniques, piles / batteries, cartouches d'encre, bois, pneus.

Les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) sont collectés le 1er mardi de chaque mois de 9h à 11h sur le parking devant la déchetterie.



## INFOS DÉCHETTERIE

### LUNDI

9h00 - 12h00

14h00 - 18h00

### MARDI

9h00 - 12h00

14h00 - 18h00

### MERCREDI

14h00 - 18h00

### JEUDI

FERMÉ

### VENDREDI

9h00 - 12h00

14h00 - 18h00

### SAMEDI

Toute l'année

9h00 - 12h00

**Du 1er Nov. au 31 Mars**

14h00 - 18h00

**Du 1er Avr. au 31 Oct.**

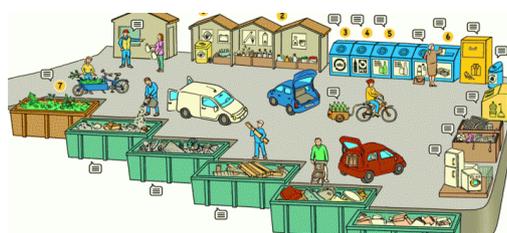
14h00 - 19h00

### DÉCHETS ACCEPTÉS

- Verres
- Ferrailles et métaux non ferreux
- Cartons
- Déchets verts
- Déchets encombrants
- Gravats, matériaux de démolition et de bricolage
- Huiles de vidange
- Déchets ménagers spéciaux
- Déchets électriques et électroniques, piles, batteries, cartouches d'encre
- Bois
- Pneus

Les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) sont collectés le 1er mardi de chaque mois de 9h à 11h sur le parking devant la déchetterie.

Impasse du Lin (ZA Route de Bolbec)  
76110 GODERVILLE  
02 35 10 32 59



## Plateforme Verte

La plateforme pour les déchets verts est située à **Annouville-Vilmesnil Route de Laquerrière**.

Ne sont acceptés sur la plateforme que les déchets verts. Les déchets alimentaires, les pneus, les souches de plus de 20 cm de diamètre et les sacs plastiques ne sont pas acceptés.

### Horaires et jours d'ouverture\* :

- LUNDI, JEUDI 14h-18h (Uniquement du 01/03 au 30/11)
- SAMEDI 10h-12h / 14h-18h

\*La barrière d'entrée est fermée 5 mn avant l'heure de fermeture de la déchetterie.

## Eau et Assainissement

**L'eau, bonne à boire ?** L'eau du robinet est de qualité, contrôlée donc n'hésitez pas à la privilégier plutôt que d'acheter des bouteilles d'eau. C'est plus économique et plus écologique ! Elle peut ne pas être à votre goût mais sachez qu'elle est potable.

**Potable ou non potable ?** Blanche : Quelques fois, il arrive que l'eau sortant du robinet soit blanche. Pas d'inquiétude, elle est potable. La blancheur est due à l'air qui circule dedans. Les causes : filtres brise-jet sur les robinets, coupure sur le réseau d'eau potable, ...

### Alerte eau non-potable

Afin de garantir la meilleure distribution possible, il existe des « interconnexions » entre les collectivités pour essayer de toujours vous fournir de l'eau potable.

Néanmoins, si nous étions dans l'incapacité de le faire, vous seriez prévenu(e)s :

- > via le Facebook CampagneDeCaux
- > via le Panneau Pocket Campagne de Caux
- > via notre site internet : [www.campagne-de-caux.fr](http://www.campagne-de-caux.fr)

> via un appel téléphonique du délégataire (sous réserve d'une mise à jour de vos coordonnées de votre part auprès du délégataire).



## VOS FOURNISSEURS D'EAUX

### • Eau

Installation de compteur, problème technique, urgences...





- Relation clientèle  
02 50 12 40 00
- Urgences 24h/24  
02 50 72 40 09



- 09 69 39 56 34





# VOS FOURNISSEURS D'EAUX

## • Assainissement



### Habitation neuve :

- Assainissement collectif  
Demander un devis au délégataire (+prévoir la PFAQ)



- Assainissement non-collectif  
Contacter le SPANC de Campagne de Caux : 02 35 27 53 49

### Habitation existante :

Le contrat avec le délégataire comprend l'eau et l'assainissement

Bon à savoir !

## 3 INFOS UTILES

### > Vente de votre habitation

Le contrôle de l'assainissement est à réaliser soit par le délégataire soit par le SPANC. Rapprochez-vous du service Eau & Assainissement qui vous renseignera.

### > Compteur d'eau



Il doit rester accessible en tout temps mais doit également être protégé pendant l'hiver. Entourez votre compteur d'eau ainsi que vos canalisations les plus exposées au froid avec des plaques de polyuréthane ou de polystyrène extrudé. Il est fortement déconseillé d'utiliser des journaux, de la laine de verre ou encore de la laine de roche qui retiennent l'humidité.

### > Gouttières

Elles ne doivent pas être mélangées avec les eaux usées que ce soit en assainissement collectif ou en assainissement non-collectif.

### L'assainissement collectif

appelé aussi tout à l'égout, se compose du réseau de collecte des eaux usées et du système de traitement comme une station d'épuration. Il est principalement situé dans les centre-bourgs et les villes.

### L'assainissement non-collectif

appelé aussi assainissement individuel ou assainissement autonome, concerne toutes les habitations non raccordées à l'assainissement collectif (principalement maisons isolées ou en campagne). Il se compose, en règle générale, d'une fosse septique ou fosse toutes eaux suivie d'un système de traitement de type drainage.

## Piscine Communautaire Plein Ciel

### Activité pour les enfants :

- De 4 mois à 3 ans : Bébés nageurs
- De 3 à 6 ans : Aquacostaud
- Dès 6 ans : Apprentissage et perfectionnement

### Activité pour les adultes :

- Aquagym Tonique
- Aquagym Douce
- Aquatraining : différents ateliers
- Aquaforme : technique de nage
- Aquabike
- Aquaphobie et leçons natation adulte

### Horaire d'ouverture au public :

- Lundi : de 17h00 à 19h00
- Mercredi : de 15h00 à 18h15
- Vendredi : de 17h00 à 19h00
- Samedi : de 10h30 à 13h00
- Vacances scolaires : Du lundi au vendredi 14h00-19h00.

### Animations proposées :

- Mercredi 21 Décembre - On fête Noël
- Mercredi 22 Février - Chasse aux trésors
- Mercredi 19 Avril - Défis piscine
- Mercredi 28 Juin - Parcours Warrior

**PLANNING D'ACTIVITES HEBDOMADAIRES**



ANNÉE 2022-2023

LUNDI	MARDI
12H15-13H00 AQUATONIC	12H15-13H00 AQUAGYM MIXTE
16H00-16H45 AQUADOUCE	
17H15-18H00 NATATION ENFANTS	
19H15-19H45 AQUATONIC	

MERCREDI	JEUDI	VENREDI
10H00-10H30 MINI COSTAUDS 3-4 ANS	12H15-13H00 AQUATRaining	12H15-13H00 AQUABIKE
10H30-11H00 MAXI COSTAUDS 5-6 ANS	16H00-16H45 AQUADOUCE	16H00-16H45 AQUADOUCE
11H15-12H00 AQUATONIC	17H00-17H45 AQUAPHOBIE ADULTES	17H15-18H00 NATATION ENFANTS
12H15-13H00 AQUABIKE	18H00-18H45 AQUAFORME	18H00-18H45 NATATION ENFANTS
15H00-15H45 NATATION ENFANTS	19H00-20H00 AQUABIKE	
16H00-16H45 NATATION ENFANTS		
17H00-17H45 NATATION ENFANTS		
18H15-19H00 AQUABIKE		
19H15-20H00 AQUATONIC		

SAMEDI
09H30-10H15 BÉBÉ NAGEURS
10H30-11H00 MINI COSTAUDS 3-4 ANS
11H00-11H30 MAXI COSTAUDS 5-6 ANS
11H45-12H30 NATATION ENFANTS



### Contactez la piscine pour plus d'informations

14 rue Gustave Flaubert  
76110

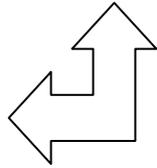
02 35 27 76 33  
[piscinepleinciel@campagne-de-caux.fr](mailto:piscinepleinciel@campagne-de-caux.fr)



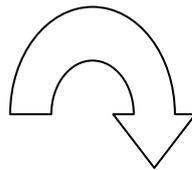
# Petits bricolages pour une déco de Noël tout en récup !! À vos ciseaux, colle etc....



Au cours de votre ballade, vous êtes tombés sur un morceau de tronc de bois ? Utilisez-le pour faire un bougeoir pour votre table de Noël. Nettoyez bien le bois et faites des trous dans lesquelles vous allez insérer vos bougies. Ornez le tout de quelques pommes de pin restantes et d'un peu de mousse naturelle. Voilà une idée de DIY déco Noël 100 % naturelle !



Bien sûr, vous pouvez aussi embellir votre table de plein d'autres objets naturels. Si vous avez collecté plusieurs branchettes de sapin, gardez-en quelques-unes pour les transformer en mini arbres de Noël mignons. Ornez la base de vos arbres avec un peu de toile de jute pour imiter un couvre pied sapin. Puis, imaginez de petites boules en papier ou en noix. Servez-vous de ces objets sympathiques pour parer une console, votre cheminée ou votre table basse de salon.



Que vous soyez passionnés de la tradition de l'aménagement d'une crèche de Noël ou à la recherche d'une idée d'autre type de composition à installer près de son sapin, nous avons une idée activité manuelle Noël pour vous. Imaginez une telle composition en papier ! Commencez en trouvant des figurines que vous voulez reproduire. Faites-en des modèles que vous avez inventés ou que vous avez repérés sur la toile. Puis, découpez vos figurines en carton blanc ou en couleurs et arrangez-les sur une surface vide à côté de votre arbre de Noël !



# Après la table on passe en cuisine....

## Un Noël Vintage et bon marché ça vous dit ?



### Cœuf cocotte au foie gras

#### **Pour 4 personnes**

4 œufs label rouge Marque Repère à température ambiante

4 cuil. à soupe de crème liquide entière Marque Repère

80 g de bloc de foie gras de canard Marque Repère

15 g de beurre mou

Fleur de sel & poivre du moulin

4 mini-cocottes ou 4 ramequins

#### **Préparation**

Préchauffez votre four à 150°C puis beurrez vos cocottes ou vos ramequins avec le beurre mou.

Coupez la première tranche de foie gras en deux puis gardez-la au congélateur.

Coupez le reste du foie gras en dés et répartissez-les dans les 4 cocottes.

Ajoutez 1 cuillère à soupe de crème liquide dans chaque cocotte, cassez un œuf et ajoutez un peu de fleur de sel. Couvrez les cocottes de papier aluminium et enfournez pour 15 minutes.

Au-dessus de chaque cocotte, formez des copeaux de foie gras avec la demi-tranche réservée au congélateur, en vous servant d'un couteau économe.

Servez avec un tour de moulin à poivre.

### Cocotte de saumon et de moules à la crème, mouillettes feuilletées et salade de mâche

#### **Pour 4 personnes**

1 blanc de poireau bio Marque Repère

2 échalotes

1 cuil. à soupe d'huile d'olive

15 g de farine

15 g de beurre

25 cl de bouillon de volaille ou de légumes

20 cl de crème liquide entière Marque Repère

Le jus d'un demi-citron

Quelques gouttes de Tabasco (facultatif)

250 g de moules entières surgelées Marque Repère

250 g de morceaux de saumon surgelés Marque Repère

6 cuil. à soupe de persil plat ciselé

1 pâte feuilletée Marque Repère

Fleur de sel & poivre du moulin

#### **Accompagnement**

1 sachet de Mâche Marque Repère

2 cuil. à soupe d'huile d'olive

2 cuil. à café de vinaigre balsamique

Fleur de sel & poivre du moulin

#### **Préparation**

Préchauffez votre four à 200°C.

Déroulez le rouleau de pâte, posez-le sur une plaque de cuisson antiadhésive, recouvrez avec la feuille de papier cuisson et ajoutez une seconde plaque de cuisson afin que la pâte ne lève pas durant la cuisson.

Enfourez pour une vingtaine de minutes, jusqu'à ce que la pâte soit bien dorée, laissez refroidir sur une grille, détaillez 4 bandes de 3,5 cm de large puis coupez chaque bande en deux.

Emincez le blanc de poireau, pelez les échalotes puis émincez-les.

Faites chauffer l'huile d'olive dans une poêle, ajoutez le blanc de poireau puis les échalotes et faites-les revenir sur feu doux pendant 8 minutes.

Pendant ce temps, faites fondre le beurre dans une cocotte, ajoutez la farine et mélangez sur feu moyen pendant 3 minutes.

Ajoutez le bouillon petit à petit tout en mélangeant, jusqu'à ce que le mélange épaississe un peu.



Ajoutez la crème, le jus de citron, le Tabasco, le mélange poireau et échalotes puis mélangez, jusqu'à ce que le mélange soit bien chaud.

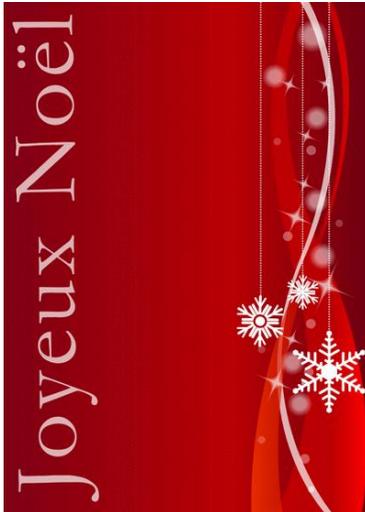
Ajoutez les morceaux de saumon (sans décongélation), couvrez et laissez frémir pendant 3 minutes, ajoutez les moules (sans décongélation), couvrez et laissez frémir pendant 8 minutes.

Poivrez, ajoutez le persil plat ciselé, goûtez et rectifiez éventuellement l'assaisonnement.

Préparez la vinaigrette en mélangeant l'huile d'olive, le vinaigre, la fleur de sel et le poivre du moulin, versez sur la mâche et mélangez bien.

Répartissez le plat à base de saumon et de moules dans des assiettes creuses ou dans des grands ramequins.

Accompagnez avec les mouillettes de pâte feuilletée et la salade de mâche.



### **Bûche au chocolat**

#### ***Pour le sirop à imbiber***

5 cl d'eau

25 g de sucre

1 cuil. à soupe de rhum ou 1 cuil. à soupe de jus d'orange

#### ***Pour le biscuit roulé***

100 g de sucre

100 g de farine Marque Repère

4 œufs label rouge Marque Repère

25 g de beurre demi sel fondu

1 torchon humide et 1 flexipat en silicone de 35 cm sur 25 cm avec rebord ou une plaque de cuisson recouverte de papier cuisson beurré

#### ***Pour la garniture au chocolat***

100 g de chocolat noir Marque Repère

30 cl de crème liquide entière Marque Repère

1 feuille de gélatine (2 g)

#### ***Préparation***

**La veille**, préparez la ganache montée au chocolat noir et le sirop à imbiber.

Mettez la feuille de gélatine dans un bol d'eau froide pour la ramollir.

Cassez le chocolat en morceaux puis faites-le fondre au bain-marie ou dans votre four à micro-ondes (puissance 500 W).

Faites chauffer 10 cl de crème jusqu'à ce qu'elle frémissse. Ajoutez la feuille de gélatine égouttée et mélangez.

Versez sur le chocolat fondu en trois fois, en mélangeant à chaque fois. Quand le mélange est lisse, ajoutez le restant de la crème liquide et mélangez. Réservez au frais jusqu'au lendemain.

Portez l'eau et le sucre à ébullition dans une casserole. Versez dans un bol, ajoutez le rhum, mélangez et laissez refroidir.

**Le lendemain**, préparez le biscuit.

Préchauffez votre four à 180°C.

Séparez les blancs des jaunes.

Dans un grand bol, fouettez les jaunes et le sucre, jusqu'à ce que le mélange blanchisse.

Ajoutez le beurre fondu et mélangez.

Tamisez la farine au-dessus du bol et mélangez juste assez pour que la farine soit incorporée.

Battez les blancs en neige avec une pincée de sel, en démarrant doucement.

Ajoutez 1/3 des blancs en neige à la pâte et mélangez rapidement.

Incorporez alors le reste délicatement, à l'aide d'une maryse (spatule en plastique).

Versez cette pâte sur le flexipat posé sur une plaque de cuisson puis étalez délicatement, à l'aide d'une spatule. Si vous utilisez une plaque de cuisson, étalez la pâte en un rectangle de 35 sur 5 cm.

Enfournez pour 8 minutes, jusqu'à ce que le biscuit soit blond.

Sortez-le du four, posez le torchon dessus et recouvrez d'une plaque de cuisson.

Retournez l'ensemble, retirez la plaque de cuisson, décollez le flexipat puis imbiblez toute la surface avec le sirop, à l'aide d'un pinceau. Roulez le gâteau avec le torchon, sans trop serrer puis laissez refroidir dans le torchon pendant une quinzaine de minutes.

Pendant ce temps, sortez la ganache au chocolat du réfrigérateur.

Mélangez-la rapidement afin de l'assouplir puis fouettez-la comme une chantilly, jusqu'à ce que le mélange forme des pics.

Quand le biscuit a refroidi, déroulez-le puis étalez une fine couche de ganache à l'aide d'une spatule.

Roulez à nouveau le gâteau en serrant bien. Retirez les deux extrémités en les coupant en biseau, afin de donner au gâteau la forme d'une bûche.

Posez le biscuit roulé sur le plat de service puis recouvrez-le du restant de la ganache montée.

A l'aide d'une fourchette, formez des stries sur la ganache afin d'imiter l'écorce d'un tronc.

Laissez reposer au frais pendant au moins 3 heures.

**Menus à moins de 6 € par personne**

Toute l'équipe municipale, le Maire et ses adjoints,  
Les agents communaux,  
Vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et  
pour 2023 :

Une nouvelle année pleine de belles choses, que vos  
rêves se réalisent, que l'amour et l'amitié soient au  
rendez-vous jour après jour.  
Meilleurs vœux 2023.

